



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réglementation

Question écrite n° 112492

Texte de la question

M. Léonce Deprez à la veille des Entretiens de l'assurance (11 et 12 décembre 2006), dont il va présider la séance inaugurale, demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de lui préciser l'état actuel de concrétisation du rapport qui lui a été remis le 22 novembre 2005, à sa demande, par l'ancien président de la commission de contrôle des assurances. Ce rapport proposait notamment une information plus pertinente sur les produits d'épargne en termes de nature du produit, de garantie de récupération du capital investi, de durée minimale de placement recommandée et d'évaluation prospective des chances de gain et des risques de perte. Un premier bilan s'impose.

Texte de la réponse

La loi n° 2005-1564 du 15 décembre 2005 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de l'assurance a substantiellement renforcé l'information du souscripteur en assurance vie, en requérant l'insertion d'un encadré au début du projet de contrat. Son contenu a été précisé par un arrêté de mars 2006 codifié à l'article A.132-8 du code des assurances : l'encadré mentionne très clairement la nature du contrat et précise ses caractéristiques essentielles telles que les garanties offertes, les frais et indemnités de toute nature, la disponibilité des sommes en cas de rachat ou de transfert, l'existence ou non d'une participation aux bénéfices contractuelle, la durée recommandée du contrat et les modalités de désignation des bénéficiaires. De fait, l'année 2006 a vu la poursuite de la forte croissance des cotisations d'assurance vie et de capitalisation, avec une hausse de 17 % (soit 141,1 milliards d'euros de versements) par rapport à l'année précédente.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112492

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 décembre 2006, page 12862

Réponse publiée le : 24 avril 2007, page 3950